

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 15 décembre 2022

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers
en fonctions : 19

Présents : M. Mmes CASPAR - JANUS - KUFFLER - PHILIPPE - Adjoints
M.M. BAEHR - DRUAR - BRUCHER -
Mmes BOILLOT - ENSMINGER - ROLAND - METZGER

Conseillers
Présents : 12

Représentés M. TOUSCH par M. GLATH -
Mme REEB par Mme KUFFLER
Mme LEHNARD par Mme PHILIPPE

Absents excusés : Mme DUVAL - M. SCHERRIER -
Absents non excusés : Mme NICAISE - M. PAWLAK

ORDRE DU JOUR

- 1) FIXATION DES REDEVANCES 2023 DES LOGEMENTS COMMUNAUX
- 2) SUBVENTIONS 2022 POUR DIVERSES ASSOCIATIONS
- 3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- 4) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES
- 5) FIXATION DU PRIX DU REPAS AU PERISCOLAIRE
- 6) ACQUISITION DE TERRAINS RUE DE L'ECOLE
- 7) ACQUISITION DE TERRAINS RUE FAUBOURG
- 8) RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 9) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.
M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 25 octobre 2022. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal désigne M.HENNARD Didier, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

1) FIXATION DES REDEVANCES 2023 DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'augmentation de l'indice INSEE de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2022 de 3.50 %, fixe la redevance d'occupation des logements communaux, arrondi à l'entier inférieur, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

MAIRIE LOG GAUCHE 483 € + 25 € avances sur charges
MAIRIE LOG DROITE 509 € + 25 € avances sur charges
LOG 38 FAUBOURG 337 € + 20 € avances sur charges
LOG 40 FAUBOURG 400 € + 25 € avances sur charges
LOG 69 LIBERATION ETAGE DROITE 430 € + 25 € avances sur charges
LOG 69 LIBERATION ETAGE GAUCHE 500 € + 35 € avances sur charges
LOG 69 LIBERATION RDC DROITE 435 € + 25 € avances sur charges
LOG 90 LIBERATION RDC 505 € + 25 € avances sur charges
LOG 90 LIBERATION ETAGE 530 € + 30 € avances sur charges
LOG 1 CASTEL 379 € + 40 € avances sur charges
LOG 1A CASTEL 555 € + 25 € avances sur charges

LOG 4 FONTAINE 377 €
LOG 10 FONTAINE APPART 1 ETAGE 1 GAUCHE 510 € + 135 € avances sur charges
LOG 10 FONTAINE APPART 2 ETAGE 1 DROITE 445 € + 135 € avances sur charges
LOG 10 FONTAINE APPART 5 ETAGE 2 GAUCHE 505 € + 135 € avances sur charges
LOG 10 FONTAINE APPART 3 ETAGE 2 DROITE 456 € + 135 € avances sur charges
STUDIO 10 FONTAINE 339 € + avances sur charges 65 € (octobre à avril) 25 € (mai à sept)
LOG 6 EGLISE 633 €
BAT 13 LIBERATION 419 €
BAT M.A.M 470 € + 200 € avances sur charges
BAT SENIORS LOG 1 RDC DROITE 371 €
BAT SENIORS LOG 2 ETAGE 1 GAUCHE 465 €
BAT SENIORS LOG 3 ETAGE 1 DOITE 523 €
BAT SENIORS LOG 4 ETAGE 2 GAUCHE 421 €
BAT SENIORS LOG 5 ETAGE 2 DROITE 457 €

2) SUBVENTIONS 2022 POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Attribut les subventions 2022, aux divers clubs, comme suit :
 - Football club : 3 864,- €
 - Basket club : 2 799,- €
 - Tennis club : 2 154,- €
 - Entente musicale : 1 458,- €
 - Tennis de table : 1 059,- €
 - Société aviculture : 200,- €
 - Amicale Sapeurs-Pompiers : 100,- €
 - JSP de Sarre-Union : 300,- € (4 x75 €)

3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. FETTER Alain, membre de la Société Avicole de Keskastel a participé à l'exposition agricole Grand Est du 26 au 28 octobre à Metz avec deux variétés de pigeons, et qu'il a obtenu le Vase de Sèvres, prestigieux « prix du président de la République »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accorde** à M. FETTER Alain une subvention exceptionnelle de 100 €.

4) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. CAKIR Birol et Mme. POTIER Myriam ont refait les façades de leur maison respective sise au 09 rue du Gué et 02 rue des Peupliers et qu'ils sollicitent la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 14 décembre 2001, décidant d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, accorde les aides suivantes :

- 645 € à M. CAKIR Birol pour le bâtiment sis 09 rue du Gué.
- 527 € à Mme. POTIER Myriam pour le bâtiment sis 02 rue des Peupliers.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 (subventions diverses) du budget primitif.

5) FIXATION DU PRIX DU REPAS AU PERISCOLAIRE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Toque Dorée qui augmentera le prix du repas fourni au périscolaire à partir du 1^{er} janvier prochain. Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter pour 2023 le tarif du repas (goûter compris) au périscolaire de 5.75 € à 6.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix du repas (goûter compris) au périscolaire à 6.50 €.

6) ACQUISITION DE TERRAINS RUE DE L'ECOLE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de régulariser l'ancien élargissement de la rue de l'Ecole il convient de dresser un acte de vente concernant la cession de bouts de parcelles appartenant à M. et Mme ZINGRAFF Sylvain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** d'acquérir pour l'Euro symbolique les parcelles suivantes appartenant à M. et Mme ZINGRAFF Sylvain :
 - section 35 n° 465 « Knopf » d'une contenance de 0.58 are
 - section 34 n° 467 « Knopf » d'une contenance de 0.02 are
- **Autorise** le Maire à signer l'acte à intervenir.

7) ACQUISITION DE TERRAINS RUE DU FAUBOURG

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les Consorts RUP proposent de céder, gracieusement à la commune, les parcelles cadastrées section 37 n° 495 et 497 de 0.22 et 0.24 are, afin de permettre l'élargissement du chemin rural qui dessert leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** d'acquérir gracieusement les parcelles suivantes :
 - section 37 n° 495 « Auf dem Bruehl » d'une contenance de 0.22 are.
 - section 37 n° 497 « Auf dem Bruehl » d'une contenance de 0.24 are.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte à intervenir.

8) RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'éclairage public. Ces travaux permettront de changer les ampoules sodium par des ampoules LED, afin de passer au 100% LED. Le coût prévisionnel de cette rénovation est estimé à 31 780,- € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le coût prévisionnel de 31 780,- € H.T concernant le projet de rénovation énergétique de l'éclairage public.
- **Vote** le plan de financement prévisionnel suivant :

• DETR (20 %)	6 356 €
• Département (20 %)	6 356 €
• Part Communale	19 068 €

Total H.T	31 780 €
- **Sollicite** les diverses subventions.
- **Habilite** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au projet.

9) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - L'immeuble sis route de Herbitzheim appartenant aux consorts LINTZ.
- La population légale au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 1 530 habitants

